

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 5 décembre 2016** à compter de **19 h 37**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Donat Serres, maire  
Monsieur Allen Scott, conseiller  
Monsieur Christian Caron, conseiller  
Monsieur Laurent Blais, conseiller  
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère  
Madame Suzanne Perron, conseillère  
Monsieur Pierre Vocino, conseiller  
Monsieur Yves Sénécal, conseiller  
Madame Eve Barrette-Marchand, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Donat Serres.

Sont également présents :

Maître Danielle Simard, greffière  
Monsieur Jean Bergeron, directeur général

**ORDRE DU JOUR**

**1. CONSEIL MUNICIPAL ET DIRECTION GÉNÉRALE**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.2 Précision ajoutée au rapport du maire sur la situation financière de la municipalité.
- 1.3 Adoption des procès-verbaux.
  - i. Séances extraordinaire et ordinaire du 7 novembre 2016 respectivement à 19 h et à 19 h 30.
- 1.4 Nomination du maire suppléant.
- 1.5 Appuis financiers et demandes diverses.
  - i. Contribution de la Ville à l'organisation de la Guignolée 2016.
  - ii. Activité de financement de la Maison des aînés de La Prairie - Dîner de Noël.
  - iii. Activité de financement du Club de l'Âge d'Or de La Prairie - Souper de Noël.
  - iv. Aide financière au Club de natation Samak.
- 1.6 Dépôt de la liste des employés surnuméraires, occasionnels, temporaires et étudiants embauchés par le directeur général.

- 1.7 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil.
- 1.8 Dépôt du registre des déclarations en vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.
- 1.9 Approbation du budget 2017 et du paiement de la quote-part - Transport Adapté de la Rive-Sud Ouest (TARSO).
- 1.10 Approbation de la grille tarifaire 2017 - Transport Adapté de la Rive-Sud Ouest (TARSO).
- 1.11 Approbation du budget 2017 et du paiement de la quote-part - Conseil intermunicipal de transport Le Richelain (CIT Le Richelain).
- 1.12 Approbation de la grille tarifaire 2017 - Conseil intermunicipal de transport Le Richelain (CIT Le Richelain).
- 1.13 Approbation du budget 2017 et du paiement de la quote-part - Régie intermunicipale de police Roussillon.
- 1.14 Approbation du budget 2017 et du paiement de la quote-part - Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie.
- 1.15 Désignation des membres du comité de protection du patrimoine bâti.
- 1.16 Création du comité culturel permanent et nomination des membres.
- 1.17 Appui à la MRC de Roussillon - Demandes d'accès à l'information - Tarification des services.

## **2. CONSULTATIONS PUBLIQUES**

### **3. AVIS DE MOTION - ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

- 3.1 Dépôt du certificat de la greffière suite à la procédure d'enregistrement tenue pour le règlement numéro 1250-34.
- 3.2 Avis de motion 2016-28 - Règlement augmentant le fonds de roulement de 1 000 000 \$ à 2 000 000 \$ et affectant à cette fin une somme de 1 000 000 \$ provenant de l'excédent accumulé non affecté de fonctionnement.
- 3.3 Avis de motion 2016-29 - Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 5 630 000 \$.
- 3.4 Adoption du règlement décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services offerts par la Ville de La Prairie.

- 3.5 Adoption du règlement fixant le tarif exigible lors du dépôt d'une demande de révision de l'évaluation foncière.
- 3.6 Adoption du règlement numéro 1250-34 amendant le règlement de zonage numéro 1250 afin de:
- ajouter des définitions de « camion » et de « véhicule automobile »;
  - modifier les dispositions relatives à l'implantation des remises;
  - modifier les dispositions relatives à la superficie des remises;
  - modifier les dispositions relatives à l'implantation des pergolas;
  - modifier les dispositions relatives aux pavillons, pavillons de bain et gazebo;
  - modifier les dispositions relatives à l'implantation des vérandas;
  - modifier les dispositions relatives aux thermopompes, aux chauffe-eau et filtreurs de piscines, aux appareils de climatisation et autres équipements similaires;
  - modifier les dispositions générales applicables à l'aménagement de terrain;
  - modifier les dispositions particulières applicables aux remises en milieu agricole;
  - modifier les dispositions spécifiques relatives à la toiture des zones H-442 et H-451;
  - modifier les dispositions spécifiques relatives à l'installation des matériaux de revêtement extérieur;
  - modifier le plan de zonage de façon à remplacer la zone I-043 par la zone C-043;
  - modifier les grilles des usages et normes des zones H-021, C-022, H-023, H-026, H-027, H-037, H-041, C-042, H-044, H-048, H-049, H-321, H-321-1, H-322-1, H-325, H-330-2, I-501, I-502, I-504, I-508, I-509, H-704, H-710 et H-714.

#### **4. OCTROI DE CONTRATS**

- 4.1 Octroi d'un contrat pour le déneigement des patinoires et l'anneau de glace.

4.2 Autorisation de signature - Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications de la suite Unicité de Acceo Solutions.

4.3 Autorisation de signature - Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des logiciels PG Solutions.

5. **COMMUNICATIONS**

6. **FINANCES ET SERVICES ADMINISTRATIFS**

6.1 Approbation d'une liste de comptes et salaires.

7. **GÉNIE**

8. **GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

8.1 Autorisation de signature - Contrat d'emphytéose avec la Maison de la famille Kateri.

8.2 Autorisation de signature - Entente intermunicipale concernant l'entretien du pont au-dessus de la rivière Saint-Jacques et reliant les pistes cyclables situées à Brossard et La Prairie.

8.3 Autorisation de signature - Avenant pour bénéficiaires multiples dans le cadre du cautionnement d'exécution relativement aux travaux sur la rue du Moissonneur pour le projet Symbiocité phase IV.

8.4 Autorisation de signature - Acte de vente pour l'immeuble constitué des lots 3 934 002, 3 934 003, 3 934 004 et 3 934 005 du cadastre du Québec, situé sur le chemin de Saint-Jean.

8.5 Modification de la résolution numéro 2016-08-296 - Autorisation de signature - Programme de supplément au loyer - Entente dans le cadre du programme supplément au loyer - marché privé - SL1.

9. **LOISIRS - CULTURE - BIBLIOTHÈQUE**

10. **RESSOURCES HUMAINES**

10.1 Embauche d'une adjointe au cabinet.

11. **SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

11.1 Adoption de la politique d'utilisation du système automatisé de messagerie de sécurité civile.

12. **TRAVAUX PUBLICS**

13. **URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

13.1 PIIA

i. Approbation - Demandes de PIIA - Comité consultatif d'urbanisme - 2 novembre 2016.

14. VARIA
15. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
16. PÉRIODE DE QUESTIONS
17. LEVÉE DE LA SÉANCE

2016-12-432

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Yves Senécal  
**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron  
et résolu unanimement :

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**PRÉCISION AJOUTÉE AU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ**

Monsieur le maire apporte une précision à son rapport sur la situation financière de la municipalité, lequel avait été présenté lors de la séance ordinaire du 7 novembre dernier, laquelle sera ajoutée audit rapport déposé aux présentes pour archives, soit l'allocation qui lui est versée lorsqu'il assiste aux réunions du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Roussillon.

2016-12-433

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, est dispensée de donner lecture des procès-verbaux.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Suzanne Perron  
**APPUYÉ DE** : monsieur Laurent Blais  
et résolu unanimement :

**D'ADOPTER**, tel que rédigés, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 novembre 2016 à 19 h ainsi que celui de la séance ordinaire du 7 novembre 2016 à 19 h 30.

**ADOPTÉE**

2016-12-434

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Christian Caron

**APPUYÉ DE :** madame Eve Barrette-Marchand

et résolu unanimement :

**DE NOMMER** le conseiller suivant pour agir à titre de maire suppléant pour la période ci-après mentionnée:

<b>Conseiller</b>	<b>Période</b>
Yves Senécal	du 25 décembre 2016 au 15 avril 2017

**D'AUTORISER** le remboursement des frais et dépenses qu'il engagera à ce titre sur présentation de pièces justificatives.

En l'absence du maire, le maire suppléant agira, entre autres, comme représentant de la Ville à la MRC de Roussillon, à la Régie intermunicipale de police Roussillon et à la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie.

**ADOPTÉE**

2016-12-435

**CONTRIBUTION DE LA VILLE À L'ORGANISATION DE LA GUIGNOLÉE 2016**

**ATTENDU** que le Club Optimiste La Prairie inc., en collaboration avec le Complexe Le Partage, organise la Guignolée 2016;

**ATTENDU** qu'il importe que la Ville contribue au succès de cette initiative;

**ATTENDU** qu'au plus tard le 30 janvier 2017, le Club Optimiste devra présenter un bilan financier démontrant que l'ensemble de la somme reçue par la Ville a servi à l'achat de nourriture et/ou de jouets;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Laurent Blais

**APPUYÉ DE :** madame Marie Eve Plante-Hébert

et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** une aide financière de 3 500 \$, au Club Optimiste La Prairie inc., responsable de l'organisation de la Guignolée 2016, additionnée du montant total des amendes accumulées entre le 22 novembre et le 19 décembre 2016 à la bibliothèque municipale ainsi que du montant amassé par les pompiers, lors de la guignolée des médias qui se tiendra le 8 décembre 2016, pour l'achat de denrées périssables et/ou de jouets qui permettront de compléter les paniers de Noël destinés aux plus démunis.

**D'AUTORISER** également le prêt d'équipements, entre le 21 novembre et le 15 décembre 2016, selon les ressources disponibles.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2016-12-436**

**ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DE LA MAISON DES AÎNÉS DE LA PRAIRIE – DÎNER DE NOËL**

**ATTENDU** que la Maison des aînés de La Prairie organise son traditionnel dîner de Noël, le 14 décembre 2016, au Complexe Saint-Laurent;

**ATTENDU** que le coût du billet est de 30 \$ pour les membres et de 35 \$ pour les non membres;

**ATTENDU** qu'il importe que la Ville soit représentée lors de cette activité;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino

**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** les membres du conseil qui le désirent, à assister au dîner de Noël de la Maison des aînés de La Prairie, qui se tiendra le 14 décembre prochain, les frais et dépenses qu'ils engageront à cette occasion devant leur être remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2016-12-437**

**ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DU CLUB DE L'ÂGE D'OR DE LA PRAIRIE - SOUPER DE NOËL**

**ATTENDU** que le Club de l'Âge d'Or de La Prairie organise son traditionnel souper de Noël, le 9 décembre 2016, au Complexe Saint-Laurent;

**ATTENDU** que le coût du billet est de 25 \$ pour les membres et de 33 \$ pour les non membres;

**ATTENDU** qu'il importe que la Ville soit représentée à cette activité;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Marie Eve Plante-Hébert

**APPUYÉ DE** : monsieur Yves Senécal

et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** les membres du conseil qui le désirent, à assister au coût unitaire de 25 \$ pour les membres et de 33 \$ pour les non membres, au souper de Noël du Club de l'Âge d'Or de La Prairie, les frais et dépenses qu'ils engageront à cette occasion devant leur être remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

2016-12-438

**AIDE FINANCIÈRE AU CLUB DE NATATION SAMAK**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Eve Barrette-Marchand

**APPUYÉ DE** : monsieur Laurent Blais

et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** une aide financière de 2 500 \$ au Club de natation Samak pour la retenue d'heures d'utilisation de la piscine au Collège Jean de la Mennais, et ce, pour l'année 2017.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**QUE** les sommes nécessaires au paiement soient réservées à même le budget de l'année visée.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES, OCCASIONNELS, TEMPORAIRES ET ÉTUDIANTS EMBAUCHÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Conformément aux dispositions de l'article 4.2 du règlement 1231-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, le directeur général dépose la liste des salariés embauchés depuis la dernière séance ordinaire.

Ce document sera déposé aux archives de la Ville.

**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

La greffière dépose les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires de monsieur Donat Serres, maire, de mesdames Marie Eve Plante-Hébert, conseillère du district de la Cité, Suzanne Perron, conseillère du district de la Clairière et Eve Barrette-Marchand, conseillère du district de la Briqueterie, et de messieurs Allen Scott, conseiller du district de la Milice, Christian Caron, conseiller du district du Christ-Roi, Laurent Blais, conseiller du district du Vieux La Prairie, Pierre Vocino, conseiller du district de la Magdeleine et Yves Sénécal, conseiller du district de la Bataille, dûment complétés, conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

**DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS EN VERTU DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE**

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q. c. E-15.1.0.1), la greffière dépose l'extrait du registre des déclarations de réception de dons, marques d'hospitalité ou autres avantages faites par un membre du conseil depuis la dernière séance au cours de laquelle ledit extrait a été déposé, soit depuis le 30 novembre 2015.



Le registre ne contient aucune déclaration.

**2016-12-439**

**APPROBATION DU BUDGET 2017 ET DU PAIEMENT DE LA QUOTE-PART - TRANSPORT ADAPTÉ DE LA RIVE-SUD OUEST (TARSO)**

**ATTENDU** que le Transport Adapté de la Rive-Sud Ouest (TARSO) a remis à la Ville une copie de son budget 2017, lequel a été adopté par son conseil d'administration lors de la séance du 19 octobre 2016, par la résolution 2016-062;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Suzanne Perron  
**APPUYÉ DE** : monsieur Allen Scott  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** le budget 2017 de TARSO montrant des dépenses de l'ordre de 1 322 481 \$.

**DE DEMANDER** à TARSO de rembourser la Ville, pour sa part des excédents accumulés au 31 décembre 2015, soit un montant de 98 233 \$, ainsi que tout autre surplus à venir.

**D'AUTORISER** la trésorière à payer la quote-part de la Ville, au montant de 87 743 \$, payable en deux versements égaux aux dates suivantes, soit le 1<sup>er</sup> février et le 1<sup>er</sup> mai 2017.

**QUE** les sommes nécessaires au paiement de cette quote-part soient réservées à même le budget de l'année 2017.

**ADOPTÉE**

**2016-12-440**

**APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE 2017 - TRANSPORT ADAPTÉ DE LA RIVE-SUD OUEST (TARSO)**

**ATTENDU** que le Conseil d'administration de Transport Adapté de la Rive-Sud Ouest (TARSO) a adopté la résolution 2016-061 concernant la grille tarifaire de 2017;

**ATTENDU** que le conseil municipal, en vertu de l'article 48.41 de la *Loi sur les transports*, doit fixer par résolution les différents tarifs pour le transport des usagers, selon des catégories qu'il détermine;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Suzanne Perron  
**APPUYÉ DE** : monsieur Allen Scott  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** la grille tarifaire 2017 de TARSO, ci-dessous, pour le service de transport adapté, laquelle entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017:

## TARSO - Grille tarifaire 2017

		Régulier	Réduit <sup>(1)</sup>	Étudiant <sup>(2)</sup>
<b>PASSES MENSUELLES</b>	Intra	110,00 \$	82,50 \$	82,50 \$
<b>TITRES UNITAIRES</b>				
<b>TITRES UNITAIRES</b>	<b>Même ville</b>	4,50 \$	3,50 \$	3,50 \$
	<b>Dans TARSO</b>			
<b>COURONNE SUD</b>	Longueuil / Brossard	9,00 \$	8,00 \$	8,00 \$
	Longueuil / St-Lambert			
	Longueuil / Greenfield Park			
	Longueuil / Métro			
	Châteauguay			
<b>MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN</b>	<b>Montréal</b>	10,00 \$	9,00 \$	9,00 \$

(1) Tarifs réduits applicables aux 65 ans et plus

(2) Tarifs étudiants applicables avec preuve d'inscription d'un établissement scolaire

Coûts des livrets	
Livret de 20 billets de 0,50 \$	8,50 \$
Livret de 20 billets de 2,00 \$	34,00 \$
Livret de 10 billets de 5,00 \$	42,50 \$

### ADOPTÉE

2016-12-441

### APPROBATION DU BUDGET 2017 ET DU PAIEMENT DE LA QUOTE-PART - CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT LE RICHELAIN (CIT LE RICHELAIN)

**ATTENDU** que le CIT Le Richelain a remis à la Ville une copie de son budget 2017, lequel a été adopté par son conseil d'administration lors de la séance du 27 octobre 2016, par la résolution 2016-108;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino

**APPUYÉ DE** : monsieur Laurent Blais

et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** le budget 2017 du CIT Le Richelain montrant des dépenses de 10 170 337 \$, des revenus de 5 543 150 \$ et les contributions municipales de 4 627 187 \$.

**D'AUTORISER** la trésorière à payer la quote-part de la Ville au montant de 2 642 124 \$.

**QUE** les sommes nécessaires au paiement de la quote-part soient réservées à même le budget de l'année 2017.

### ADOPTÉE

2016-12-442

**APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE 2017 - CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT LE RICHELAIN (CIT LE RICHELAIN)**

**ATTENDU** que le conseil d'administration du CIT Le Richelain a adopté la résolution 2016-097 concernant la grille tarifaire de 2017;

**ATTENDU** que le conseil municipal, en vertu de l'article 48.24 de la *Loi sur les transports*, doit fixer par résolution les différents tarifs pour le transport des usagers, selon des catégories qu'il détermine;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Eve Barrette-Marchand

**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** la grille tarifaire 2017 du CIT Le Richelain, ci-dessous, laquelle entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017:

Grille tarifaire à compter du 1er janvier 2017 - Titres locaux							
ORIGINE	DESTINATION	LA PRAIRIE CANDIAC SAINT-PHILIPPE		BROSSARD		MONTRÉAL / LONGUEUIL	
		RÉGULIER	RÉDUIT	RÉGULIER	RÉDUIT	RÉGULIER	RÉDUIT
LA PRAIRIE CANDIAC SAINT- PHILIPPE	Laissez-passer annuel	*	*	805,75 \$	489,50 \$	1 193,50 \$	775,50 \$
	Laissez-passer mensuel	*	*	73,25 \$	44,50 \$	108,50 \$	70,50 \$
	Livret de 10 passages	-	-	29,00 \$	19,50 \$	48,00 \$	31,00 \$
	Livret de 6 passages	-	-	16,25 \$	11,25 \$	28,75 \$	18,50 \$
	Passe familiale	*	*	16,50 \$	16,50 \$	16,50 \$	16,50 \$
<b>À BORD</b>	Passage unitaire	*	*	6,75 \$	6,75 \$	6,75 \$	6,75 \$

\* Le service local entre les villes de La Prairie, Candiac et Saint-Philippe est offert gratuitement

**ADOPTÉE**

2016-12-443

**APPROBATION DU BUDGET 2017 ET DU PAIEMENT DE LA QUOTE-PART - RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON**

**ATTENDU** que la Régie intermunicipale de police Roussillon a remis à la Ville une copie de son budget 2017, lequel a été adopté par son conseil d'administration lors de la séance du 12 octobre 2016, par la résolution 16-10-164;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Allen Scott

**APPUYÉ DE** : monsieur Yves Senécal

et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** le budget 2017 de la Régie intermunicipale de police Roussillon montrant des dépenses de 24 821 280 \$, des revenus autonomes de 4 004 420 \$ et les quotes-parts municipales au montant de 20 816 860 \$.

**D'AUTORISER** la trésorière à verser la quote-part de la Ville, au montant de 4 750 140,85 \$, selon les modalités convenues.

**QUE** les sommes nécessaires au paiement de la quote-part soient réservées à même le budget de l'année 2017.

**ADOPTÉE**

**2016-12-444**

**APPROBATION DU BUDGET 2017 ET DU PAIEMENT DE LA QUOTE-PART - RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE**

**ATTENDU** que la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie a remis à la Ville une copie de son budget 2017, lequel a été adopté par son conseil d'administration lors de la séance du 10 novembre 2016, par la résolution 16-11-114;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Christian Caron

**APPUYÉ DE :** madame Eve Barrette-Marchand

et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** le budget 2017 de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie, au montant de 7 211 919 \$.

**D'AUTORISER** la trésorière à payer la quote-part de la Ville, au montant de 1 023 211,98 \$.

**QUE** les sommes nécessaires au paiement de la quote-part soient réservées à même le budget de l'année 2017.

**ADOPTÉE**

**2016-12-445**

**DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Allen Scott

**APPUYÉ DE :** monsieur Yves Senécal

et résolu unanimement :

**QUE** la conseillère Suzanne Perron et les conseillers Laurent Blais et Pierre Vocino soient désignés membres du comité de protection du patrimoine bâti pour l'année 2017.

**ADOPTÉE**

**2016-12-446**

**CRÉATION DU COMITÉ CULTUREL PERMANENT ET NOMINATION DES MEMBRES**

**ATTENDU** que la Ville s'est dotée d'une nouvelle politique culturelle à l'été 2016;

**ATTENDU** qu'un comité culturel permanent doit être créé afin de voir à la mise en œuvre du plan d'action de la politique culturelle pour les années 2017, 2018 et 2019;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino

**APPUYÉ DE** : monsieur Laurent Blais

et résolu unanimement :

**DE CRÉER** le comité culturel permanent.

**DE NOMMER** les personnes suivantes, membres du comité culturel permanent, pour une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017:

Monsieur Yves Senécal, conseiller municipal et président du comité;

Madame Brigitte Tremblay, responsable de la bibliothèque Léo-Lecavalier;

Madame Nathalie Croteau, régisseur culturel;

Madame Nicole Béland, artiste peintre, membre du Collectif Prism'Art;

Madame Carole Benoît, présidente de la troupe de théâtre Optimiste;

Madame Lise Brousseau, présidente du Collectif Prism'Art;

Madame Vicky Chabot, professeure de musique et chef de la chorale Notre-Dame-St-Joseph;

Monsieur Gaétan Bourdages, membre de la Société d'histoire de La Prairie-de-la-Magdeleine.

Cette résolution remplace la résolution 2015-08-305.

**ADOPTÉE**

**2016-12-447**

**APPUI À LA MRC DE ROUSSILLON - DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION - TARIFICATION DES SERVICES**

**ATTENDU** que la Ville de La Prairie est assujettie à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q. c. A-2.1);

**ATTENDU** que cette loi édicte un droit d'accès aux documents des organismes publics;

**ATTENDU** l'article 11 de ladite loi stipulant que, lors d'une demande d'accès à l'information, des frais n'excédant pas le coût de sa transcription, de sa reproduction ou de sa transmission peuvent être exigés du requérant;

**ATTENDU** que le même article a pour but d'interdire aux organismes publics d'imposer des frais de recherche au demandeur;

**ATTENDU** que l'article 1 du *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels*, prévoit que les frais pour la transcription et la reproduction des documents et des renseignements personnels détenus par un organisme public sont ceux qui sont indiqués aux annexes I et II dudit règlement;

**ATTENDU** que la tarification étant nettement insuffisante, cet état de fait augmente de façon significative les coûts d'opération des organismes publics;

**ATTENDU** qu'il convient de revoir le *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels* et d'actualiser la tarification en fonction de la réalité pour y intégrer le temps de recherche;

**ATTENDU** que les frais prescrits par la réglementation sont nettement insuffisants pour couvrir le coût réel des services requis pour procéder aux recherches et à la reproduction des documents demandés, ce qui est contraire au principe de « l'utilisateur payeur »;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'établir une juste tarification pour les demandeurs;

**ATTENDU** la résolution 2016-334A-T, adoptée par la MRC de Roussillon, le 26 octobre 2016, demandant à la ministre responsable de l'accès à l'information et de la réforme des institutions démocratiques de modifier la grille de tarification allouée aux organismes publics, afin de tenir compte des dépenses de ces derniers pour répondre aux demandes d'accès à l'information;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Suzanne Perron

**APPUYÉ DE** : monsieur Laurent Blais

et résolu unanimement :

**D'APPUYER** la MRC de Roussillon dans sa demande à la ministre responsable de l'accès à l'information et de la réforme des institutions démocratiques de modifier la grille de tarification allouée aux organismes publics afin de tenir compte des dépenses de ces derniers pour répondre aux demandes d'accès à l'information.

**QUE** copie de la présente résolution soit envoyée à la MRC de Roussillon, aux villes membres de la MRC de Roussillon, à l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE SUITE À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE POUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-34**

La greffière dépose le certificat qu'elle a préparé suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour la demande d'approbation référendaire sur le règlement numéro 1250-34 amendant le règlement de zonage numéro 1250 afin de:

- ajouter des définitions de « camion » et de « véhicule automobile » ;
- modifier les dispositions relatives à l'implantation des remises ;
- modifier les dispositions relatives à la superficie des remises ;
- modifier les dispositions relatives à l'implantation des pergolas ;
- modifier les dispositions relatives aux pavillons, pavillons de bain et gazebos ;
- modifier les dispositions relatives à l'implantation des vérandas ;
- modifier les dispositions relatives aux thermopompes, aux chauffe-eau et filtres de piscines, aux appareils de climatisation et autres équipements similaires;
- modifier les dispositions générales applicables à l'aménagement de terrain ;
- modifier les dispositions particulières applicables aux remises en milieu agricole ;
- modifier les dispositions spécifiques relatives à la toiture des zones H-442 et H-451;
- modifier les dispositions spécifiques relatives à l'installation des matériaux de revêtement extérieur;
- modifier le plan de zonage de façon à remplacer la zone I-043 par le numéro C-043;
- modifier les grilles des usages et normes des zones H-021, C-022, H-023, H-026, H-027, H-037, H-041, C-042, H-044, H-048, H-049, H-321, H-321-1, H-322-1, H-325, H-330-2, I-501, I-502, I-504, I-508, I-509, H-704, H-710 et H-714.

Ce document sera déposé aux archives de la Ville.

#### **AVIS DE MOTION 2016-28**

#### **RÈGLEMENT AUGMENTANT LE FONDS DE ROULEMENT DE 1 000 000 \$ À 2 000 000 \$ ET AFFECTANT À CETTE FIN UNE SOMME DE 1 000 000 \$ PROVENANT DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ NON AFFECTÉ DE FONCTIONNEMENT**

Avis de motion est donné par madame Eve Barrette-Marchand qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement augmentant le fonds de roulement de 1 000 000 \$ à 2 000 000 \$ et affectant à cette fin une somme de 1 000 000 \$ provenant de l'excédent accumulé non affecté de fonctionnement.

Les membres du conseil ont reçu le règlement visé par l'avis de motion.

**AVIS DE MOTION 2016-29**

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 5 630 000 \$**

Avis de motion est donné par monsieur Christian Caron qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 5 630 000 \$.

Les membres du conseil ont reçu le règlement visé par l'avis de motion.

**2016-12-448**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1397-M DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE DIVERS TARIFS RELATIFS AUX BIENS ET SERVICES OFFERTS PAR LA VILLE DE LA PRAIRIE**

**ATTENDU** l'avis de motion 2016-25 donné lors de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2016;

**ATTENDU** qu'une copie du règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**ATTENDU** que l'objet du présent règlement a été lu à voix haute;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Suzanne Perron

**APPUYÉ DE** : madame Marie Eve Plante-Hébert

et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1397-M**

DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE DIVERS  
TARIFS RELATIFS AUX BIENS ET  
SERVICES OFFERTS PAR LA VILLE DE  
LA PRAIRIE

**ADOPTÉE**

**2016-12-449**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1398-M FIXANT LE TARIF EXIGIBLE LORS DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RÉVISION DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE**

**ATTENDU** l'avis de motion 2016-26 donné lors de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2016;

**ATTENDU** qu'une copie du règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;



**ATTENDU** que l'objet du présent règlement a été lu à voix haute;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Yves Senécal

**APPUYÉ DE** : madame Eve Barrette-Marchand

et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1398-M**

FIXANT LE TARIF EXIGIBLE LORS DU DÉPÔT  
D'UNE DEMANDE DE RÉVISION DE  
L'ÉVALUATION FONCIÈRE

**ADOPTÉE**

**2016-12-450**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-34 AMENDANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1250**

**ATTENDU** l'avis de motion 2016-23 donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2016;

**ATTENDU** qu'une copie du règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**ATTENDU** que l'objet du présent règlement a été lu à voix haute;

**ATTENDU** le certificat déposé par la greffière à la présente séance;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Allen Scott

**APPUYÉ DE** : madame Suzanne Perron

et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-34**

AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1250 AFIN DE:

- ajouter des définitions de « camion » et de « véhicule automobile » ;
- modifier les dispositions relatives à l'implantation des remises ;
- modifier les dispositions relatives à la superficie des remises ;
- modifier les dispositions relatives à l'implantation des pergolas ;
- modifier les dispositions relatives aux pavillons, pavillons de bain et gazebos ;
- modifier les dispositions relatives à l'implantation des vérandas ;

- modifier les dispositions relatives aux thermopompes, aux chauffe-eau et filtreurs de piscines, aux appareils de climatisation et autres équipements similaires;
- modifier les dispositions générales applicables à l'aménagement de terrain ;
- modifier les dispositions particulières applicables aux remises en milieu agricole ;
- modifier les dispositions spécifiques relatives à la toiture des zones H-442 et H-451;
- modifier les dispositions spécifiques relatives à l'installation des matériaux de revêtement extérieur;
- modifier le plan de zonage de façon à remplacer la zone I-043 par le numéro C-043;
- modifier les grilles des usages et normes des zones H-021, C-022, H-023, H-026, H-027, H-037, H-041, C-042, H-044, H-048, H-049, H-321, H-321-1, H-322-1, H-325, H-330-2, I-501, I-502, I-504, I-508, I-509, H-704, H-710 et H-714.

## **ADOPTÉE**

**2016-12-451**

### **OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES PATINOIRES ET L'ANNEAU DE GLACE**

**ATTENDU** que la Ville a procédé, par appel d'offres sur invitation, à la demande de soumissions pour le déneigement des patinoires et l'anneau de glace pour l'année 2016-2017, avec la possibilité de reconduire le contrat annuellement pour les années 2017-2018 et 2018-2019;

**ATTENDU** que sept entreprises ont été invitées à soumissionner;

**ATTENDU** que les soumissionnaires sont les suivants:

<b>Lots</b>	<b>2016-2017</b>	
	<b>Les Jardins de Brossard</b>	<b>Michel Auclair</b>
1 A + B (Parc Lucie-F.-Roussel)	<u>3 391,76 \$</u>	3 438,90 \$
2 (École Saint-François-Xavier)	2 299,50 \$	<u>1 390,05 \$</u>
3 (Parc de l'Arrondissement)	<u>2 299,50 \$</u>	-
4 (Parc de la Clairière)	-	<u>1 516,52 \$</u>
5 (Parc du Goéland)	<u>2 299,50 \$</u>	-
6 A + B + C (Parc Émilie-Gamelin)	-	<u>3 529,73 \$</u>
TOTAL:	7 990,76 \$	6 436,30 \$

**ATTENDU** que l'estimé annuel pour ce contrat était de 12 500 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino  
**APPUYÉ DE** : madame Marie Eve Plante-Hébert  
et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le contrat pour le déneigement des patinoires et l'anneau de glace, pour l'année 2016-2017, au plus bas soumissionnaire conforme, comme suit:

- à l'entreprise Les Jardins de Brossard, pour les lots 1, 3 et 5, aux prix unitaires soumissionnés pour chacun des lots, soit respectivement 3 391,76 \$, 2 299,50 \$ et 2 299,50 \$, pour un total de 7 990,76 \$;
- à Michel Auclair, pour les lots 2, 4 et 6, aux prix unitaires soumissionnés pour chacun des lots, soit respectivement 1 390,05 \$, 1 516,52 \$ et 3 529,73 \$, pour un total de 6 436,30 \$.

Les documents d'appel d'offres TP-16-145, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

La valeur approximative de ce contrat pour l'année 2016-2017 est de 14 427,06 \$, taxes incluses.

**D'AUTORISER** le directeur du Service des travaux publics ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**QUE** les sommes nécessaires au paiement de ce contrat, pour les années 2017 à 2019, soient réservées à même le budget des années visées.

**ADOPTÉE**

**2016-12-452**

**AUTORISATION DE SIGNATURE - RENOUELEMENT DU CONTRAT  
D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS DE LA SUITE  
UNICITÉ DE ACCEO SOLUTIONS**

**ATTENDU** qu'un contrat qui découle de l'utilisation d'un logiciel ou progiciel et qui vise à assurer la compatibilité avec les systèmes existants n'est pas soumis aux règles de la *Loi sur les cités et villes* applicables à l'octroi des contrats;

**ATTENDU** que la Ville utilise divers logiciels de la firme ACCEO Solutions;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Eve Barrette-Marchand  
**APPUYÉ DE** : monsieur Yves Sénécal  
et résolu unanimement :

**DE RENOUELER**, pour l'année 2017, auprès d'ACCEO Solutions, le contrat d'entretien des logiciels d'applications municipales intégrées et progiciels, au montant de 14 484,88 \$, plus les taxes applicables.

**D'AUTORISER** la trésorière, ou en son absence l'assistant-trésorier, à signer, pour et au nom de la Ville, le renouvellement de ce contrat ainsi que tout document relatif à celui-ci.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**QUE** les sommes nécessaires au paiement de ce contrat pour l'année 2017 soient réservées à même le budget de l'année visée.

**ADOPTÉE**

**2016-12-453**

**AUTORISATION DE SIGNATURE - RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES LOGICIELS PG SOLUTIONS**

**ATTENDU** qu'un contrat qui découle de l'utilisation d'un logiciel ou progiciel et qui vise à assurer la compatibilité avec les systèmes existants n'est pas soumis aux règles de la *Loi sur les cités et villes* applicables à l'octroi des contrats;

**ATTENDU** que la Ville utilise divers logiciels de la firme PG Solutions;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Laurent Blais

**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

**DE RENOUELER**, pour l'année 2017, auprès de PG Solutions, le contrat d'entretien et de soutien des applications : AccèsCité – Finances, AccèsCité – Territoire, AccèsCité – UEL, AccèsCité – PEL ainsi qu'ACTIVITEK, au prix de 97 487,33 \$, taxes incluses.

**D'AUTORISER** la trésorière, ou en son absence l'assistant-trésorier, à signer le renouvellement de ce contrat ainsi que tout document relatif à celui-ci.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**QUE** les sommes nécessaires au paiement de ce contrat pour l'année 2017 soient réservées à même le budget de l'année visée.

**ADOPTÉE**

**2016-12-454**

**APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES**

**ATTENDU** le document produit par les Services administratifs et financiers en date du 2 décembre 2016 et déposé lors de la présente séance pour être conservé aux archives de la Ville;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Suzanne Perron

**APPUYÉ DE** : monsieur Yves Senécal

et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** les dépenses au montant de 1 330 782,77 \$ pour les activités financières de 2016, de 489 424,32 \$ pour les activités financières de 2017, de 1 649 888,58 \$ pour les activités d'investissement de 2016 et de 862 675,36 \$ pour les salaires.

**D'AUTORISER** la trésorière à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

**ADOPTÉE**

**2016-12-455**

**AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRAT D'EMPHYTÉOSE AVEC LA MAISON DE LA FAMILLE KATERI**

**ATTENDU** que le conseil a adopté, le 28 février 2012, la résolution numéro 2012-02-059 confirmant à la Maison de la famille Kateri l'accord de la Ville pour la conclusion d'un bail emphytéotique d'une durée maximale de trente ans;

**ATTENDU** qu'il y aurait lieu de signer un contrat d'emphytéose avec la Maison de la famille Kateri concernant un terrain, avec bâtisse y érigée, situé au 200, avenue de Balmoral (lot 5 196 419 du cadastre du Québec);

**ATTENDU** que l'emphytéose sera pour une durée de trente ans, et ce, selon les conditions mentionnées audit contrat;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Eve Barrette-Marchand

**APPUYÉ DE** : monsieur Laurent Blais

et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat d'emphytéose avec la Maison de la famille Kateri, concernant le terrain, avec la bâtisse y érigée, situé au 200, avenue de Balmoral (lot 5 196 419 du cadastre du Québec), ainsi que tout document nécessaire ou utile pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2016-12-456**

**AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT L'ENTRETIEN DU PONT AU-DESSUS DE LA RIVIÈRE SAINT-JACQUES ET RELIANT LES PISTES CYCLABLES SITUÉES À BROSSARD ET LA PRAIRIE**

**ATTENDU** qu'une entente intermunicipale, entre la Ville de Brossard et la Ville de La Prairie, a été signée le 10 avril 1996 pour la construction d'un pont enjambant la rivière Saint-Jacques et reliant les pistes cyclables situées à La Prairie et à Brossard;

**ATTENDU** que cette entente intermunicipale contenait également des clauses concernant l'entretien dudit pont;

**ATTENDU** que cette entente se terminera le 31 décembre 2016 et qu'il y aurait lieu d'autoriser la signature d'une nouvelle entente avec la Ville de Brossard pour l'entretien de ce pont;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino  
**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron  
et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intermunicipale avec la Ville de Brossard concernant l'entretien du pont au-dessus de la rivière Saint-Jacques et reliant les pistes cyclables situées à Brossard et La Prairie, ainsi que tout document nécessaire ou utile pour donner plein effet à la présente résolution.

Le certificat de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2016-12-457**

**AUTORISATION DE SIGNATURE - AVENANT POUR BÉNÉFICIAIRES MULTIPLES DANS LE CADRE DU CAUTIONNEMENT D'EXÉCUTION RELATIVEMENT AUX TRAVAUX SUR LA RUE DU MOISSONNEUR POUR LE PROJET SYMBOCITÉ PHASE IV**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Yves Senécal  
**APPUYÉ DE** : madame Suzanne Perron  
et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** la greffière, ou en son absence, le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, l'avenant pour bénéficiaires multiples dans le cadre du cautionnement d'exécution relativement aux travaux sur la rue du Moissonneur, pour le projet Symbiocité Phase IV.

Cet avenant a pour objet d'inclure la Ville de La Prairie à titre de bénéficiaire additionnel aux cautionnements.

**ADOPTÉE**

**2016-12-458**

**AUTORISATION DE SIGNATURE - ACTE DE VENTE POUR L'IMMEUBLE CONSTITUÉ DES LOTS 3 934 002, 3 934 003, 3 934 004 ET 3 934 005 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SITUÉ SUR LE CHEMIN DE SAINT-JEAN**

**ATTENDU** la résolution numéro 2016-09-341, adoptée lors de la séance ordinaire du 12 septembre 2016, autorisant la signature de l'offre d'achat présentée par Gestion Sophie Marcil inc., 9064-5037 Québec inc. et 9129-3662 Québec inc., pour l'immeuble constitué des lots 3 934 002, 3 934 003, 3 934 004 et 3 934 005 du cadastre du Québec;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Yves Senécal  
**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron  
et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente, pour l'immeuble constitué des lots 3 934 002, 3 934 003, 3 934 004 et 3 934 005 du cadastre du Québec, d'une superficie de 14 080 mètres carrés.

**ADOPTÉE**

**2016-12-459**

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2016-08-296 -  
AUTORISATION DE SIGNATURE - PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU  
LOYER - ENTENTE DANS LE CADRE DU PROGRAMME SUPPLÉMENT  
AU LOYER - MARCHÉ PRIVÉ - SL1.**

**ATTENDU** que lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 22 août 2016, la résolution numéro 2016-08-296 a été adoptée afin d'autoriser la signature d'une entente entre la Ville, la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de La Prairie dans le cadre du programme supplément au loyer - marché privé - SL1;

**ATTENDU** que, suite à une demande de la Société d'habitation du Québec, la résolution numéro 2016-08-296 doit être modifiée.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Allen Scott  
**APPUYÉ DE** : monsieur Laurent Blais  
et résolu unanimement :

**DE MODIFIER** la résolution numéro 2016-08-296 adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 22 août 2016 afin d'y ajouter le paragraphe suivant à la fin des conclusions:

«La Ville de La Prairie autorise de plus l'Office municipal d'habitation de La Prairie à gérer en son nom les suppléments au loyer dans le cadre du programme Supplément au loyer - Marché privé (SL1) et s'engage à en assumer 10 % des coûts.»

**ADOPTÉE**

**2016-12-460**

**EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE AU CABINET**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Suzanne Perron  
**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron  
et résolu unanimement :

**D'EMBAUCHER** madame Nancy Keane au poste d'adjointe au cabinet, à compter du 6 décembre 2016, aux conditions du contrat de travail à intervenir entre la Ville et madame Keane.

**D'AUTORISER** le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat de travail.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2016-12-461**

**ADOPTION DE LA POLITIQUE D'UTILISATION DU SYSTÈME AUTOMATISÉ DE MESSAGERIE DE SÉCURITÉ CIVILE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Eve Barrette-Marchand  
**APPUYÉ DE** : madame Marie Eve Plante-Hébert  
et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** la politique d'utilisation du système automatisé de messagerie de sécurité civile, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

**2016-12-462**

**APPROBATION - DEMANDES DE PIIA - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - 2 NOVEMBRE 2016**

**ATTENDU** que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1251:

Recommandation CCU	Numéro de PIIA	Numéro de règlement	Adresse	Matricule
2016-106	2016-093	1251	118, 120 et 122, chemin de Saint-Jean	0531-11-3476-0-000-0000
2016-108	2016-095	1251	1220, chemin du Sault-Saint-Louis	0429-07-1194-0-000-0000

**ATTENDU** les recommandations du comité consultatif d'urbanisme à son procès-verbal de la réunion du 2 novembre 2016;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino  
**APPUYÉ DE** : madame Suzanne Perron  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** les demandes susmentionnées et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

**ADOPTÉE**



## POLITIQUE D'UTILISATION DU SYSTÈME AUTOMATISÉ DE MESSAGERIE

### Sécurité civile

#### Objectifs généraux :

La politique a pour objectif de déterminer les règles d'utilisation du système automatisé de messagerie en matière de sécurité civile et le rôle de chacun des services.

#### Règles d'utilisation

Le système automatisé de messagerie est utilisé strictement dans un mandat de sécurité civile.

De façon plus précise, il est utilisé dans les situations suivantes :

- Mesures d'urgence (évacuation/confinement ou autres);
- Problématique avec l'eau potable;
  - Avis d'ébullition
  - Interruption du service d'eau potable (sauf en dehors des heures ouvrables lorsque 25 portes et moins, avis au porte à porte)
  - Avis de non-consommation
  - Interdiction d'arrosage
- Travaux qui feront entrave majeure à la circulation;
- Fermeture de rue lors d'événements de grande envergure.

#### Responsabilités des services

##### Service de sécurité incendie

- Responsable de l'élaboration de la procédure et de sa mise à jour;
- Assure le respect de la politique et des procédures d'utilisation;
- Responsable de la mise à jour du bottin du système automatisé;
- Assure le suivi du système et la gestion du contrat relié;
- Formation du personnel désigné à l'utilisation du système;
- Mise à jour du procédurier d'utilisation inclus au PMSC;
- Fait approuver les messages par le Service des communications;
- Enregistre et diffuse les messages lors de fermeture de rue, mesure d'urgence, interdiction d'arrosage et avis d'ébullition provenant du Service du génie;
- Diffuse les levées d'avis selon le cas.

##### Service des travaux publics

- Diffuse les messages lors d'interruption du service d'eau potable occasionné par un bris;
- Diffuse les messages lors de travaux planifiés sur le réseau;
- Diffuse les avis d'ébullition émis par le Service des travaux publics, en lien avec leurs travaux;
- Diffuse les levées d'avis selon le cas.

Politique émise le : xxx

Politique révisé le : xxx

#### Service du génie

- Responsable d'aviser au moins 48 heures à l'avance le Service de sécurité incendie de tout chantier qui ferait entrave majeure à la circulation en y incluant les détails de l'entrave et les rues concernées;
- Responsable d'aviser le Service de sécurité incendie de toute restriction d'utilisation d'eau dans les plus brefs délais, afin que le Service de sécurité incendie diffuse un message automatisé.

#### Service des communications

- Valide les textes des messages préenregistrés;
- Lors de mesures d'urgence, valide les textes des messages à diffuser et apporte un soutien à l'envoi des messages par automate d'appels.

#### **Personnel ayant accès au système**

Jean Bergeron  
Sylvain Dufresne  
Shirley Larocque  
Monique Tougas  
Sylvie Côté  
Linda Gladu  
Chantal Croteau

#### **Procédurier**

Le personnel dispose d'un procédurier d'utilisation du système automatisé de messagerie.

### **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

**2016-12-463**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**À 20 h 17**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino

**APPUYÉ DE** : madame Suzanne Perron

et résolu unanimement :

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉE**

---

**M. Donat Serres, maire**

---

**Me Danielle Simard, greffière**